

"Avancement" dans corps unique des "magistrats administratifs"

Par **Pilby**, le **03/03/2021** à **17:31**

Bonjour,

Je voudrais savoir comment fonctionne l'avancement dans le corps unique des "magistrats" administratifs : doivent-ils forcément passer par un tribunal administratif (TA) avant d'accéder à un poste à une cour d'appel administratif (CAA)?

Je sais seulement que, depuis une loi de 2002, il n'est plus obligatoire d'exercer pendant 4 ans une fonction juridictionnelle dans un TA pour se voir affecter dans une CAA mais c'est tout.